



KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

AEQUITAS AUDIT
9 rue Delesalle
Zac du Pré Catelan
59110 La Madeleine
France

Groupe IRD SA (anciennement Institut Régional de

Développement de la région Nord-Pas-de-Calais SA)

***Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-
115 4° du code de commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2016

Groupe IRD SA (anciennement Institut Régional de Développement de la région
Nord-Pas-de-Calais SA)

40 rue Eugène Jacquet - 59700 Marcq-en-Baroeul

Ce rapport contient 4 pages



KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

AEQUITAS AUDIT
9 rue Delesalle
Zac du Pré Catelan
59110 La Madeleine
France

Groupe IRD SA (anciennement Institut Régional de Développement de la région Nord-Pas-de-Calais SA)

Siège social : 40 rue Eugène Jacquet - 59700 Marcq-en-Baroeul
Capital social : €. 44 274 913

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 537 770 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Groupe IRD SA (anciennement Institut Régional de Développement de la région
Nord-Pas-de-Calais SA)**
*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31
décembre 2016
30 mai 2017*

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marcq en Baroeul, le 30 mai 2017

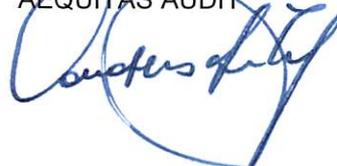
KPMG Audit Nord



Patrick LEQUINT
Associé

La Madeleine, le 30 mai 2017

AEQUITAS AUDIT



Benoît VANDERSCHULDEN
Associé





www.groupeird.fr

ATTESTATION

Montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

537 770 €uros

Fait à Marcq en Baroeul, le 29 mai 2017

Marc VERLY
Directeur Général

GRUPE IRD

SA au capital de 44 274 913,25 € - 456 504 877 RCS Lille Métropole - TVA FR 64 456 504 877
Siège social : 40 rue Eugène Jacquet - Sac Postal n° 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX
Tel : 33 (0)3 59 30 20 04 Fax : 33 (0)3 59 30 20 59 - Site : www.groupeird.fr